

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PIÉMONT OLORONNAIS

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 23 JUIN 2015

Présents : MM. BERNOS, MORA, Mme COIG, CASAUX-BIC, BARRERE-MAZOUAT, Mme ARTIGAU, TEULADE, IDOPE, Mme JAUBERT-BATAILLE, LABORDE, Mme PAPAREMBORDE, KELLER, AURISSET, Mme HIRSCHINGER, Mme BESSONNEAU, OXIBAR, LUCBEREILH, LACRAMPE, Mme DEL PIANA, ROSENTHAL, Mme MICHAUT, ADAM, Mme BONNET, DALL'ACQUA, Mme POTIN, Mme ETCHENIQUE, LABARTHE, UTHURRY, GAILLAT, BAREILLE, Mme MIQUEU, TERUEL, Mme MIRANDE

<u>Pouvoirs</u> :	Jean CASABONNE	à	Michel BARRERE-MAZOUAT
	Cédric LAPRUN	à	Bernard UTHURRY
	Dominique FOIX	à	Jean-Jacques DALL'ACQUA
	Pierre SERENA	à	Henriette BONNET
	Valérie SARTOLOU	à	Michel ADAM
	Marylise GASTON	à	Jean-Etienne GAILLAT
	Aurélié GIRAUDON	à	Robert BAREILLE

<u>Suppléants</u> :	Albert GOUT	suppléant de	Suzanne SAGE
	Christine CABON	suppléante de	Aimé SOUMET

Excusés : Joseph LEES, Anne VOELTZEL, Gérard LEPRETRE, Fabienne MENE-SAFRANE, Rosine CARDON, Didier CASTERES, Christophe GUERY

RAPPORT N° 150623- 01-ADM-

SYNDICAT MIXTE DU PAYS D'OLORON –HAUT BEARN
MODIFICATION DES STATUTS **HEÇU**

le 30 JUIN 2015

M. LACRAME expose :

SOUS-PRÉFECTURE
OLORON STE MARIE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 5721-2-1 qui conditionne les modifications statutaires d'un Syndicat Mixte aux délibérations concordantes de l'organe délibérant et des conseils intercommunaux se prononçant dans les conditions de majorité requise (2/3 des membres qui composent le syndicat mixte) dans les trois mois,

Vu la délibération du Conseil Syndical du Syndicat Mixte du Pays d'Oloron – haut Béarn du 21 Mai 2015 par laquelle le Syndicat Mixte modifie ses statuts,

Considérant le déménagement des bureaux du Syndicat Mixte du Pays d'Oloron – Haut Béarn, au 1 rue Casamayor Dufaur à Oloron Sainte-Marie,

Où cet exposé,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **ACCEPTÉ** la modification des statuts relative au changement d'adresse du siège social approuvée par le Conseil Syndical du Pays d'Oloron-Haut Béarn
- **DEMANDE** qu'un arrêté préfectoral entérine cette modification.

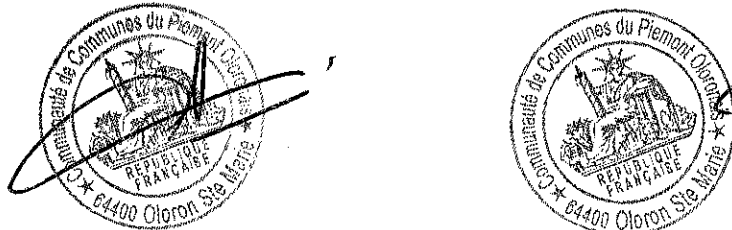
Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 23 juin 2015

Suivent les signatures

Affiché le 30.06.15

Le Président

Daniel LACRAMPE



REÇU
le 30 JUN 2015
SOUS-PRÉFECTURE
OLORON STE MARIE